
Niveaux d'approbation selon des rubriques de la fiche signalétique

- Modifications majeures (CR, CE ou CU)
 - Modifications mineures
-

Titre du programme *MODIFICATION MAJEURE* (fera partie de la déclaration annuelle au MES)

Grade ou sigle du programme (ex : M.Sc.) : *MODIFICATION MAJEURE*

Facultés / Centres / départements responsables du programme

MODIFICATION MINEURE (S'il s'agit d'une suite d'une décision déjà entérinée par les instances concernées)

Liste des cheminements (Création ou fermeture de cheminements)

MODIFICATION MAJEURE (fera partie de la déclaration annuelle au MES)

LIEUX DE FORMATION ET TRIMESTRES D'ADMISSION

Lieux de formation : *MODIFICATION MAJEURE* (si impact financier)

MODIFICATION MINEURE (dans les autres cas - sous réserve d'approbation de la direction du campus de Longueuil, le cas échéant)

Trimestre d'admission : *MODIFICATION MINEURE*

Suspension des admissions : *VRE* (procédure d'urgence provisoire)

CIBLES DE FORMATION (OBJECTIFS, COMPÉTENCES ou autres)

MODIFICATION MAJEURE (Ajout, retrait ou recadrage des cibles de formation du programme; on change le profil des personnes diplômées)

MODIFICATION MINEURE (Reformulation qui maintiennent les cibles visées telles quelles)

ADMISSION

Condition générale

Condition générale d'admission aux programmes de 1^{er} / 2^e / 3^e cycle de l'Université (cf. *Règlement des études*)

Conditions particulières

MODIFICATION MAJEURE (Modification du bassin de clientèle étudiante admissible)

MODIFICATION MINEURE (Changements qui ne changent pas le bassin de clientèle étudiante admissible; les changements seront effectifs immédiatement, mais seront déposés au CE pour information une fois l'an.)

Exigences d'admission / critères de sélection / documents requis pour l'admission

MODIFICATION MINEURE (concerne le mécanisme de sélection des candidats)

Conditions de poursuite du programme

MODIFICATION MINEURE (si impact sur l'accès aux stages : sous réserve de l'accord du SSDP)

RÉGIMES DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier ou coopératif (ajout ou retrait): *MODIFICATION MAJEURE* (requiert l'accord du SSDP si impact sur le régime coopératif)

Régime temps complet ou temps partiel (ajout ou retrait) : *MODIFICATION MINEURE*

Conditions d'accès au régime coopératif (ex : prérequis ou moyenne cumulative exigée)

MODIFICATION MINEURE (sous réserve de l'accord du SSDP)

Agencement des sessions d'études (S) ou de stage (T)

Ex :

	1 ^{re} année			2 ^e année			3 ^e année		
Gr A	S-1	S-2	T-1	S-3	T-2	S-4	T-3	S-5	T-4

MODIFICATION MINEURE (si impact sur les trimestres de stage : sous réserve de l'accord du SSDP)

CRÉDITS EXIGÉS (nombre de crédits total du programme)

MODIFICATION MAJEURE (nécessite validation préalable au ministère)

PROFIL DES ÉTUDES

Liste et répartition des activités pédagogiques

MODIFICATION MAJEURE (Impact sur les activités obligatoires, impact sur le profil de sortie)

MODIFICATION MINEURE (Ajustements des activités offertes ou des blocs d'exigences qui n'affectent pas le profil de sortie)